

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2018 n° 212 du 24 août 2018, il sera procédé, dans les conditions prévues par le code de l'environnement, à une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation liés aux crues de la Loire dans le Val d'Authion.

Le PPR réglemente l'usage du sol (construction, aménagement, clôtures...) des zones inondables du Val d'Authion. Il crée une servitude d'utilité publique et est opposable aux tiers. Il sera annexé aux documents d'urbanisme des collectivités concernées.

Cette enquête s'ouvrira en mairie de Saumur, siège de l'enquête, et dans les mairies des communes d'Allonnes, Beaufort-en-Anjou, Blaison-Saint-Sulpice, Les Bois d'Anjou, Brain-sur-Allonnes, Brissac Loire Aubance, Cornillé-les-Caves, Les Garennes sur Loire, Gennes-Val-de-Loire, Loire-Authion, Longué-Jumelles, Mazé-Milon, La Ménitrie, Montsoreau, Parnay, Les Ponts-de-Cé, Saint-Clément-des-Levées, Souzay-Champigny, Trélazé, Turquant, Varennes-sur-Loire, Villebernier et Vivy **du lundi 24 septembre 2018 au mercredi 7 novembre 2018 inclus**, soit pendant 45 jours consécutifs.

A l'issue des consultations prévues aux articles R 562-7 et R 562-8 du code de l'environnement, le plan éventuellement modifié est approuvé par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.

L'enquête publique est conduite par une commission d'enquête composée de Mme Josiane GRIMAUD, cadre de la fonction publique retraitée (présidente), M. Jacky MASSON, officier de l'Armée de l'Air retraité et Mme Véronique de KERRET, cadre de la fonction publique territoriale retraitée.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès de M. le Directeur départemental des territoires – Service urbanisme aménagement et risques – Cité administrative – bâtiment M – 15 bis rue Dupetit-Thouars – 49047 Angers cedex 01 (Tél. : 02.41.86.62.41 – mail: ddt-suar-prnt@maine-et-loire.gouv.fr). Ce service est disponible du lundi au mardi et du jeudi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté :

- 1) sur support « papier » dans les mairies des communes susvisées. Les jours et heures d'ouverture au public sont mentionnés dans l'arrêté préfectoral susvisé consultable, ainsi que le présent avis, sur le site indiqué ci-dessous,
- 2) par voie dématérialisée : consultation et téléchargement à partir du site www.maine-et-loire.gouv.fr (rubriques « publications – enquêtes publiques – eau-utilité publique)
- 3) par consultation à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public à la Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h15 à 16h15 et éventuellement dans les mairies susvisées disposant de moyens informatiques adaptés.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, à ses frais et sur sa demande formulée auprès de la Direction départementale des territoires, avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci.

Pendant l'enquête, le public, quel que soit son lieu de résidence, peut présenter ses observations et propositions :

- en les consignant sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, tenu à sa disposition dans chacune des mairies concernées,
- en les transmettant par voie écrite ou orale à un membre de la commission d'enquête lors des permanences indiquées ci-dessous,
- en les adressant à la présidente de la commission d'enquête par voie postale à la mairie de Saumur avant la fin de l'enquête, le cachet de la poste faisant foi ou par courrier électronique à l'adresse pref-enqpub-pprnpi-authion@maine-et-loire.gouv.fr avant la fin de l'enquête (*le poids des documents transmis ne pouvant excéder 3,5 MO*).

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par un membre de la commission d'enquête lors des permanences sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site www.maine-et-loire.gouv.fr (rubriques « publications–enquêtes publiques–eau-utilité publique) dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

En outre, la commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes dans les mairies de :

- **Les Ponts-de-Cé : lundi 24 septembre 2018 de 14h00 à 17h00**
- **Loire-Authion : jeudi 27 septembre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **Mazé-Milon : mercredi 3 octobre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **La Ménitré : mercredi 3 octobre 2018 de 14h00 à 17h00**
- **Varenes-sur-Loire : mardi 9 octobre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **Allonnes : mardi 9 octobre 2018 de 14h00 à 17h00**
- **Les Ponts-de-Cé : lundi 15 octobre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **Saumur : samedi 20 octobre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **Gennes-Val-de-Loire : mardi 23 octobre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **Saint-Clément-des-Levées : mardi 23 octobre 2018 de 14h00 à 17h00**
- **Villebernier : mercredi 7 novembre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **Saumur : mercredi 7 novembre 2018 de 14h30 à 17h30**

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les mairies concernées pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également disponibles sur le site de la Préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr pendant un an.